

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.  
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
 9 — 04 — — Omnibus.  
 2 — 08 — — soir, Omnibus.  
 4 — 13 — — Express.  
 7 — 11 — — Omnibus.  
 Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
 7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
 9 — 50 — — Express.  
 11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
 5 — 47 — — soir, Omnibus.  
 9 — 59 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
 Dans les réclames . . . . . 30 —  
 Dans les faits divers . . . . . 50 —  
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
 Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.  
 Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

« Le 16, les insurgés espagnols sont sortis d'Olava, se dirigeant vers les frontières du Portugal. » Voilà, du moins, la nouvelle que la *Gazette de Madrid* enregistre; mais ce qui nous étonne quelque peu, c'est de voir Prim et ses soldats fuir constamment vers le Portugal, sans pouvoir jamais atteindre le royaume de dom Pedro II.

La commission du Sénat espagnol accorde la demande du gouvernement pour la mise en accusation de Prim.

Le *Temps* et l'*Epoque* annoncent que l'avant-garde de Zabala aurait passé aux insurgés. Le dernier de ces deux journaux ajoute que deux bataillons de Badajoz, un régiment en garnison près de Pampelune et un autre en garnison près de Cadix auraient aussi fait défection.

L'ambassadeur d'Autriche, le baron Hübner, a présenté au Saint-Père, en audience solennelle, les lettres qui l'accréditent comme envoyé extraordinaire.

La congrégation provinciale de Padoue désapprouve le projet d'isoler Venise.

La congrégation centrale de Venise a refusé de voter une adresse de remerciements à l'empereur d'Autriche pour la levée des séquestres des émigrés.

Mercredi le comte Russell a reçu la députation des congrès réformistes électoraux. On se

rappelle que dans les meetings de Lambeck et de Martin'shaal on avait recommandé le suffrage universel et le scrutin secret.

Les ouvriers ont formulé eux-mêmes leurs vœux près de lord Russell. Voici en quels termes le chef du cabinet anglais a répondu :

« Il m'est impossible de dire que je partage tous les sentiments que vous avez exprimés. Je regarde comme notre devoir de proposer une mesure qui, suivant notre opinion, doit améliorer la représentation nationale, et qui puisse obtenir l'approbation du Parlement. C'est là ce que nous tâcherons de faire, et nous soumettrons la mesure que nous avons jugée devoir répondre au but. Je ne puis rien dire de plus, si ce n'est qu'en présentant notre projet, nous sommes déterminés à le faire accepter ou à nous retirer si nous ne réussissons pas. »

On voit par les paroles de lord Russell que le cabinet anglais, sans consentir au suffrage universel, fera un premier pas dans la voie du progrès électoral en élargissant les bases de la représentation anglaise.

Les journaux anglais ne nous apportent aucune nouvelle de l'Irlande.

La chambre des députés prussiens a réélu son président M. Grabow, et nommé de nouveau vice-présidents MM. d'Unrah et Bockum Dolffs.

M. Grabow, dans son discours, a blâmé en termes énergiques les mesures gouvernementales en ce qui concerne les associations, la fête des députés de Cologne, les fonctionnaires, etc.

En terminant son discours, M. Grabow a dit « que la liberté seule peut conduire à des conquêtes morales, à la solution de la question des duchés devenue encore plus compliquée par la convention de Gastein, et à l'union fédérale de l'Allemagne. » Ces paroles ont été vivement applaudies par la Chambre, et la lutte est de nouveau engagée entre la représentation du pays et Guillaume II.

Le rapprochement entre la Prusse et l'Italie semble aujourd'hui se consolider. Le roi Guillaume II vient d'envoyer à Victor-Emmanuel les insignes de l'Aigle-Noir.

L'interminable question des duchés est de nouveau soulevée par la *Gazette de Cologne*. Ce journal affirme que des démarches ont été faites par le cabinet anglais près du gouvernement de Vienne pour savoir si l'Autriche était décidée à céder ses droits sur les duchés au duc d'Augustenbourg. Si l'empereur d'Autriche accédait à la demande de l'Angleterre, cette dernière reconnaîtrait le nouveau souverain des duchés.

Le peuple et les cantons de la Confédération helvétique viennent de rejeter le projet de révision de la constitution, sauf cependant les articles concernant l'émancipation des israélites.

Le traité franco-suédois a été adopté par les Chambres suédoises, par 30 voix contre 17.

Les journaux officieux de Madrid affirment que la corvette chilienne l'*Esmeralda* n'a pu s'approcher de la canonnière espagnole *Cava-*

*donga* et s'en emparer qu'en se couvrant du pavillon anglais.

Rien de moins vrai que l'affirmation des journaux de la Péninsule qui cherchent à pallier une défaite en accusant ses ennemis d'une ruse de guerre indigne de tout peuple civilisé.

Suivant des correspondances particulières, la frégate cuirassée *Numancia* serait partie pour se rendre devant Valparaiso, où se concentrent toutes les forces navales espagnoles.

D'après la même source la frégate à vapeur *Résolution* aurait été surprise par trois navires péruvo-chiliens et quatorze embarcations disposées pour l'abordage. Les Espagnols seraient restés vainqueurs après avoir coulé une partie des embarcations ennemies et fait éprouver au reste de grandes pertes.

Nous lisons dans la *Patrie* :

Nous avons, d'après nos correspondances du Mexique, annoncé que, sur la plainte du capitaine du navire français le *Le Verrier*, qui s'est échoué près de Bagdad, une enquête avait été ordonnée pour établir s'il était vrai que les Américains eussent tiré sur ce bâtiment et l'eussent pillé. On assure que l'enquête a eu lieu à Brownsville, et que le résultat aurait été affirmatif. En conséquence, l'incident du *Le Verrier* va donner lieu à une réclamation dont le gouvernement de Washington serait, dit-on, saisi prochainement par la voie diplomatique.

L'*International* assure que le bruit d'une convention pour l'évacuation du Mexique en-

## FABLETTON.

19

## LES ÉPAULETTES D'AMIRAL,

PAR M. G. DE LA LANDELLE.

(Suite.)

Quant aux marins, une fois dans la rue, ils se regardèrent tristement :

Pas moyen ! dirent-ils, nous prendrons des bourgeois !

L'idée fixe de Frise-Poulet était la supériorité des curés sur les commandants de troupe : il était choqué du refus de l'autorité militaire, et ne cessait de répéter :

— Ces pious-pious de malheur, c'est bête depuis le premier jusqu'au dernier, ça ne comprend rien de rien.

Cagnard lui-même se lassa de la monotonie des réflexions de son camarade.

— Tu ne dérapes pas de ton refrain, lui dit-il ; tu révases toujours la même chose. Viens dîner, tu feras mieux.

— Quelle heure est-il ?

— Je n'ai pas de montre, tu sais bien.

— Je t'en achèterai une ce soir.

A ces mots, ils montèrent dans l'appartement aux princes, la mère Cartahu y avait dressé un couvert splendide, et n'avait pas négligé de s'inviter elle-même au festin. Fatigués de leurs démarches infructueuses auprès du colonel, les matelots s'en rapportèrent à leur hôtesse pour le choix de la musique ; il fut convenu qu'elle recruterait tous les artistes de la ville et des environs pour la fête du lendemain.

Loin d'augmenter leur ivresse, le dîner remit les vigoureux gabiers dans leur assiette ordinaire.

La cloche du soir, qui annonce la fin des travaux du port, n'avait pas sonné, et par conséquent l'équipage de la *Cléopâtre*, retenu à bord, ne s'était pas rué dans la ville ; Cagnard et Frise-Poulet, en attendant leurs camarades, descendirent les escaliers sinueux qui conduisent de l'auberge de l'*Ancre-Couronnée* à la grande rue de Brest, avisèrent un magasin de bijouterie des plus renommés, y entrèrent et demandèrent à voir des épaulettes de général.

Le marchand, comme tous ceux des ports de mer, avait l'habitude des fantaisies étranges des marins ;

il leur en étala cinq ou six paires brodées, brillantes, couronnées d'ancres et d'étoiles.

— Ce que vous avez de plus beau, dit Frise-Poulet. C'est trop petit tout ça ; on dirait qu'on a pleuré pour avoir du *reliqué* dessus ; j'en veux de luisantes comme un soleil.

Le bijoutier se ressouvint d'une monstrueuse vieilleries espagnole, clinquante, mais éblouissante, dont il ne pouvait se débarrasser depuis plus de dix ans.

— J'ai votre affaire ! s'écria-t-il.

En effet, les deux matelots trouvèrent admirable le nouvel échantillon.

— Vous faudra-t-il autre chose ?

— Nous allons voir.

Frise-Poulet choisit une montre pour lui et en fit prendre une autre à Cagnard. Ils restèrent encore longtemps à examiner le magasin et les seuls objets qui les tentèrent à la fin furent deux sifflets d'argent et deux lunettes d'approche, toujours de dimensions démesurées.

L'héritier paya sans marchander, métamorphosa en or tout le reste de son avoir, et garnit sa ceinture ainsi que celle de Cagnard.

Si le galon de laine du quartier-maître n'eût été

double, tandis que Frise-Poulet, en sa qualité de gabier, n'en avait qu'un simple sur la manche, tous deux eussent été exactement costumés de la même manière. Ils portaient également un chapeau ciré, sur le ruban duquel se lisait le nom de la *Cléopâtre*, un collet de chemise bleu à raies blanches, une veste d'uniforme à boutons ancrés, une cravate et une ceinture rouges, un large pantalon de toile grise, des bas blancs et des escarpins. Comme pour rendre la similitude plus complète, ils avaient chacun leur télescope en bandoulière, leur étui de fer-blanc, destiné à la feuille de route, suspendu à la boutonnière par des faveurs roses, et enfin ils tenaient d'une main un sifflet d'argent, et de l'autre une épaulette de contre-amiral.

Dans ce pittoresque accoutrement ils se dirigèrent vers la grille de l'arsenal et se trouvèrent en face de leurs camarades au moment où les travaux cessèrent et où l'équipage entier se précipita dans la ville.

A bord de la *Cléopâtre*, l'après-midi avait été employée à payer le décompte, le lendemain matin on devait délivrer les congés. L'allégresse la plus bruyante retentissait sur les quais et dans tous les cabarets.

tre les Etats-Unis et la France n'est nullement fondé.

On écrit de Madrid, le 11 janvier, au *Moniteur* :

La sédition militaire d'Aranjuez a excité dans le pays un sentiment dont les deux chambres ont voulu être l'organe, et une double adresse à la reine a été votée par les députés au Congrès et les sénateurs. On a pu remarquer dans les séances du parlement avec quelle énergie les orateurs exprimaient leur attachement à la dynastie et aux institutions. Dans le Sénat, au moment où l'on ne pouvait apprécier encore complètement quelle serait la portée du mouvement, les divers partis ont parlé le même langage et fait connaître le même dévouement à la cause de l'ordre et de la légalité.

En présence d'une tentative aussi regrettable, le marquis de Miraflores, le duc de Valence, M. Corradi, bien que leurs convictions politiques soient assurément fort différentes, se sont trouvés d'accord avec le gouvernement. Il en a été de même à la chambre des députés, où, dans une courte séance, qui a mis en lumière l'unanimité du Congrès, le ministre de l'intérieur a résumé en quelques mots l'opinion manifestée par l'assemblée entière, tout en donnant à connaître que le programme du gouvernement demeurait toujours le même qu'au lendemain de la formation du cabinet. Les termes énergiques des deux projets de messages ont été approuvés et les deux commissions désignées par les chambres ont été successivement reçues par la reine.

Sa Majesté, dans cette double audience, a exprimé combien les sentiments qui lui étaient manifestés par les représentants du pays étaient précieux pour elle, et a chargé les membres des deux commissions de transmettre au Sénat et au Congrès des députés l'expression de sa gratitude personnelle et ses vœux pour le bonheur et la prospérité de la nation.

Sa Majesté, à l'occasion du neuvième mois de sa grossesse, s'est rendue, selon l'usage, à Notre-Dame d'Atocha, accompagnée du roi. Le cérémonial qui devra être suivi lors de l'accouchement de la reine, a été fixé par un décret récent. Un grand nombre de personnages assisteront à la présentation de l'enfant royal.

On doit remarquer parmi ceux-ci tous les ministres, une députation des membres du Sénat et du Congrès, une députation de la grandesse, les capitaines généraux de l'armée et de la flotte, les chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, etc. Dans le cas de la naissance d'un prince, le drapeau espagnol sera hissé sur le palais royal, du côté nommé la *Punta del Diamante*, et une salve de vingt-cinq coups de canon sera tirée; si l'enfant est une princesse, le drapeau sera blanc, et l'on ne tirera que quinze coups de canon.

Pour les articles non signés : P. GODER.

## Nouvelles Diverses.

Paris, 17 janvier. — C'est ce soir qu'a lieu le premier grand bal des Tuileries. Plus de trois mille invitations ont été faites; elles sont en forme de carton lilas et portent : *Par ordre de l'Empereur, le grand chambellan, etc.*

Depuis deux jours, on travaille à l'édification du buffet, qui sera dressé dans la galerie de Diane prolongée.

Comme les années précédentes, on dansera dans la galerie de la Paix et dans la salle des Maréchaux, où se tiennent les orchestres de Dufresne et de Strauss.

Le bal du 31 janvier sera, dit-on, costumé. La question est encore indécise; mais au dire du *Sport*, tout porte à croire qu'elle sera résolue dans le sens de l'affirmative.

— L'Agence Havas vient d'informer les journaux des départements qu'il n'y aura désormais qu'un seul compte-rendu des séances du Corps-Législatif, — celui du *Moniteur universel*, — dont la rédaction est confiée à des sténographes.

Des exemplaires de ce compte-rendu seront communiqués par le *Moniteur* aux journaux de Paris et à ceux des départements.

— La France médicale confirme implicitement la nouvelle que nous avons donnée, il y a quelques jours, au sujet de la création de nouvelles facultés de droit et de médecine. Cette feuille spéciale annonce qu'une commission vient d'être instituée par le ministre de l'instruction publique pour délibérer sur les réformes que l'on pourrait introduire dans l'organisation des facultés.

— On a annoncé que des Facultés de droit allaient être créées en province dans certaines villes qu'on n'avait pas désignées. Tout paraît confirmer la nouvelle. Le bruit se répand même que ces Facultés seraient créées dans les villes qui sont le siège d'une Cour impériale.

— La mort de l'amiral Pareja, qui était annoncée depuis quelques jours, est aujourd'hui officiellement confirmée. L'événement a eu lieu à bord de la frégate à vapeur la *Ville de Madrid*, qui portait son pavillon. Un sentiment exagéré de l'honneur militaire l'a poussé à se tuer. On assure qu'en apprenant que la corvette chilienne *Esmeralda* s'était emparée de la goëlette espagnole *Cavadonga*, il fut pris par un accès de désespoir tel que rien ne put le calmer.

L'amiral Pareja était dans la fleur de l'âge. Il y a deux ans il était ministre de la marine.

— Il fut un temps où les rois épousaient des bergères.

Aujourd'hui nous voyons des princes se battre en duel avec de simples journalistes.

Voici en quels termes l'*Evénement* rend

compte d'un duel à l'épée, qui a eu lieu à Saint-Germain, entre le prince Murat et M. Henri de Rochefort.

« Le *Figaro*, du 7 janvier, contenait une causerie de M. Henri de Rochefort, qui avait pris pour sujet un procès récemment soutenu par M<sup>lle</sup> Cora Pearl contre un marchand de chevaux, et dans les débats duquel fut produite une lettre du prince Achille Murat.

« Cet article éveilla la susceptibilité du prince, qui est en garnison à Sedan, et n'en eut connaissance que plus tard. Mardi, à dix heures du matin, MM. le prince Jérôme Bonaparte et Ezpeleta se présentaient chez M. de Rochefort, demandant une réparation au nom du prince Murat, leur client.

« Notre collaborateur ne prit que le temps de trouver deux témoins, et deux heures après il partait pour Saint-Germain, accompagné de MM. Taxile Delord, rédacteur au *Siccle*, et Plunkett, directeur du Palais-Royal.

« La rencontre eut lieu à l'épée : la pluie tombait à torrents, on se battit dans un manège. Le combat fut vif et terminé en quelques secondes, la chemise du prince fut déchirée d'un coup d'épée pendant que notre collaborateur recevait à la hanche une blessure sans aucune gravité.

« Les témoins, ayant déclaré l'honneur satisfait, ont arrêté le combat. »

— Vous savez, dit un correspondant du *Phare*, que les ambassadeurs marocains ont dîné samedi chez M. Drouyn de Lhuys; après le dîner, il y a eu réception intime, et comme de raison les diplomates africains ont été les lions de la soirée.

S'il faut en croire le chroniqueur du *Sport*, « les dames se sont beaucoup occupées d'eux, et ils se sont montrés fort aimables et fort empressés auprès d'elles. » Leur aspect exotique, ajoute-t-il, avait quelque chose de pittoresque au milieu de ce salon parisien. Leur costume tout blanc, encadrant leur visage d'un bistre foncé, ne manquait pas d'une certaine poésie. L'un d'eux passe pour avoir de l'esprit, esprit grave et sérieux; le plus jeune, remarqué pour la correction des traits de son visage et l'ensemble de sa stature, ne semblait pas être indifférent à l'impression qu'il produisait. Il y avait beaucoup d'aisance dans leur maintien. A table, ils ont plutôt assisté au dîner des autres qu'ils n'ont dîné eux-mêmes. Ils n'ont touché à aucun des plats du menu. Ils avaient eu la précaution d'apporter avec eux les provisions dont ils voulaient faire usage. Ils n'ont pas bu de vin; mais, en revanche, ils se sont abreuvés de thé *over land*, le thé jaune dit de caravane qu'ils paraissent savourer avec délice.

Voilà les renseignements du *Sport* et j'ai le regret de constater qu'ils ne concordent pas précisément avec ceux que j'ai recueillis moi-même; le portrait qu'on m'a fait de LL. Exc. marocaines n'est pas aussi flatteur, et je crois

pouvoir affirmer qu'ils n'ont pas eu autant de succès, surtout auprès des dames, que le prétend M. Chapus.

On s'est beaucoup occupé d'eux, cela est vrai, mais il paraît qu'après la satisfaction donnée à un sentiment de curiosité, bien naturel d'ailleurs, on n'a rien admiré de tout ce que le *Sport* juge à propos de citer avec éloge.

Est-il admissible que les Françaises de notre temps et même des Français apprécieraient un « esprit grave et sérieux »? Rien que cela doit vous prouver que M. Chapus a été, cette fois, mal informé.

— Une comédie qui aurait pu tourner au drame s'est passée dimanche dernier pendant la grand-messe à l'église Saint-Paul de la rue Saint-Antoine, à Paris :

C'était le moment de la procession, dit l'*Evénement*; le grand orgue lançait des tonnerres d'harmonie. Tout à coup, sans que personne l'ait vu s'approcher, un homme de cinquante ans environ paraît dans la chaire, pâle, une barrette sur la tête, les yeux flamboyants, faisant des gestes désordonnés et brandissant un revolver; il se démène comme un démoniaque dans la chaire sacrée, faisant signe à l'orgue de cesser son concert, et manifestant clairement l'intention de haranguer les fidèles.

Cette apparition inattendue jette l'épouvante dans la foule qui assistait à l'office; des femmes crient, d'autres se trouvent mal, c'est une panique, une déroute. L'organiste qui ne voit rien, caché qu'il est derrière le buffet de ses orgues, continue sa marche triomphale; c'est un vacarme, un tumulte à ne rien entendre. Et pendant ce temps, l'insensé (car c'était un fou) continue à brandir son pistolet et à faire de grands gestes dans la chaire.

Un bedeau s'élance et veut le faire parler; le fou braque son arme sur la tête de son agresseur, qui redescend avec terreur.

Un suisse tente l'assaut à son tour et dégringole après avoir senti sur son front le canon du revolver et entendu la voix irritée du perturbateur lui crier la menace sacramentelle : « Un pas de plus et je te brûle !... »

Alors apparaît derrière le fou un jeune homme qui a littéralement escaladé la chaire; il bondit sur le malheureux, le prend à bras le corps, le désarme et s'en rend maître. On vient l'aider, et l'on descend le pauvre insensé malgré sa résistance; on l'emmène, l'ordre se rétablit, et l'office divin continue.

Le fou a été remis entre les mains de la police. Les renseignements varient quant à son identité. On dit que c'est un architecte qui avait, la veille, sollicité la charité d'un vicaire de Saint-Paul, M. l'abbé H...; d'autres affirment que c'est un prêtre de province, récemment interdit par son évêque.

Les renseignements s'arrêtent là sur cette bizarre affaire.

L'*Ancre-Couronnée* surtout était inondée de marins.

Toute la nuit, dans les bas quartiers de Brest, leurs orgies tinrent sur pied les gendarmes et les patrouilles, ainsi qu'il arrive toujours après le désarmement d'un grand navire.

Cette nuit, si joyeuse à terre, était pourtant horrible en rade. La violence du vent d'Est ne faisait qu'augmenter, la mer avait pris l'aspect d'une immense nappe blanche. Plusieurs coups de canon de détresse jetèrent l'alarme dans Brest, l'on craignit que le jour n'éclairât quelque désastre.

En attendant, les matelots de la *Cléopâtre* se battaient avec la garde, dansaient des fondes sur les places, chantaient à tue-tête, et préludaient de leur mieux à la noce flamboyante annoncée par Cagnard au nom de Frise-Poulet.

La mère Cartahu et ses servantes se multipliaient. Dans l'appartement aux princes, les meilleurs camarades des deux gabiers proposaient les idées les plus folles pour le jour suivant.

Mutique et Grigolard, deux anciens baleiniers du *Harpon*, compagnons des destinées de Frise-Poulet, le fécond Madurec, Barbari le chanteur, Rican, le timonnier, amateurs de belles lettres, Lubin de

Sarzeau et plusieurs autres prenaient tour à tour la parole, mais ne la cédaient pas aisément, en sorte que trois ou quatre orateurs péroraient à la fois.

Frise-Poulet et Cagnard trônaient majestueusement.

Puis on chantait, puis on buvait, puis on contait.

XVI. — L'HISTOIRE DE GRIGOLARD.

Barbari, assis entre Grigolard et Madurec, disait avec véhémence :

— A propos d'embarcation sauvée à la mer, écoutez ! Au large de Calcutta, étant sur le *Saint-Jacques*, nous rencontrons une chaloupe faisant signal de détresse; le capitaine met le cap dessus, envoie une amarre, et voilà un tas de brigands qui nous tombent sur le corps; pas moyen de résister ! Pour sa peine, le capitaine est tué le premier. Voyant ça, je croche une planche et je me fiche à l'eau avec, donc que la *Serpentine* de Nantes me repêcha... C'est-il une raison pour ne pas porter secours aux navires en détresse?... Non ! n'est-ce pas, Madurec ?...

Grigolard, l'un des baleiniers, était généralement taciturne, mais le vin blanc le rendait expansif :

— Ah ! dit-il en soupirant, j'en connais un de la société qui a été forban, pirate et tout, sans mauvaise intention, faut le dire ! Malgré ça, si Grigolard n'a pas été pendu à un bout de vergue, c'est purement par chance.

— Écoutez ! écoutez Grigolard ! s'écria Frise-Poulet.

La voix de l'amphitryon apaisa pour un moment le tumulte; Barbari et Madurec se turent; Mutique se contenta de dire :

— Si Grigolard parle, ça va-t'être quelque scélérat d'histoire de malédiction.

Lubin et Rican, affriandés par l'exorde, cessèrent de disserter sur les théâtres de Bordeaux et de Marseille, dont la comparaison les occupait chaleureusement.

— Oui ! dit Grigolard, une vraie histoire de damnation, c'est la mienne ! et pas de ma faute. Malgré ça, votre curé de Brest, qui parle si bien, aurait bien du mal à m'ôter la centième partie seulement des péchés, pirateries, assassinats de toutes sortes qu'on m'a forcés de faire... Quand je bois un peu trop de vin rouge, j'ai idée que c'est du sang et ça me chavire.

Mutique versa charitablement un verre de vin

blanc à Grigolard.

— Toi, Barbari, poursuivit le baleinier, tu as été ramassé en mer par un navire de chrétiens, la *Serpentine*, de Nantes, quoi !... mais moi par un navire de pirates finis, négriers soi-disant; voilà la chose : — Étant sur la *Bonne-Mère*, sortant de Porto-Rico, nous faisons côte; les trois-quarts se noient; il y en a qui se sauvent à terre; passe un grand brig qui met sa chaloupe à l'eau, ils me repêchent : — « Merci, matelots, que je dis; j'ai perdu mon sac et tout; si vous voulez me prendre à votre bord et me donner une couple de chemises, où vous irez, moi j'irai ! » Le patron de la chaloupe était un Espagnol plus jaune que de la vieille basane, il se met à rire en dessous. — « Tu conteras tout ça au capitaine, dit-il; assez blagué. » Nous voilà rendus à bord. Le capitaine était un gros qui avait l'air bon enfant, des joues rouges, un ventre, une veste blanche, grand chapeau de Manille, des yeux pas méchants : « Qu'est-ce que tu es, toi ? » me dit-il en espagnol. — « Matelot français ! — Matelot, vrai matelot ?... — Dame ! que je répons, on me l'a toujours dit : — Voyons ! » En parlant de même, il me fait faire trois ou quatre nœuds, m'envoie en haut, me commande de descendre par le grand étai

— Encore un club de femmes ! Celui-ci s'appellera le *Club de la sainte mousseline*, et il aura pour but de combattre les licences mondaines et les excentricités de la mode actuelle.

Pour être admise à faire partie de ce club d'élite, il faut se conformer scrupuleusement aux statuts qui ont pour bases : la simplicité élégante et le bon goût dans l'honnêteté.

Les bijoux faux tels que : boucles d'oreilles, candélabres, ceinturons d'officiers, colliers de cristal en forme de lustre, toute la ferblanterie, les perles d'or, galons d'argent, etc., etc., tout ce clinquant enfin est à jamais banni. Seront à jamais proscrits les chignons exagérés, les cheveux frisés en chien havanais, ou bien les chevelures teintes en rouge. Les bottes à la Souwaroff, ornées de hauts talons provocants, seront remplacées par d'élégantes bottines tout-à-fait féminines. La casquette jokey et le tricorne garde française seront abandonnés, avec le reste, à la fausse élégance des courtisanes.

En principe, tout ce qui sera *toilette Benoiton* sera impitoyablement rejeté. Et la palme de la beauté appartiendra désormais à la plus belle, et non à la plus extravagante.

Les toilettes pourront être fort étudiées ; mais quand il s'agira de sortir à pied, il est convenu qu'elles n'auront d'autre ornement qu'une coupe parfaite et une élégance personnelle. Le mot *chic*, qui était devenu un mot usuel en matière d'élégance, sera remplacé par le mot *suave*. Pour remplir les conditions des statuts du *Club de la sainte mousseline*, la toilette d'une femme devra être tout-à-fait *suave*.

— Un crime odieux, dont nous avons dans le temps retracé toutes les circonstances, faisait comparaître samedi devant la cour d'assises du Finistère une jeune bonne de quinze ans, accusée d'avoir fait périr trois enfants en les étouffant avec des matières fécales. Françoise Bougaron a fait les aveux les plus complets en disant qu'elle ne pouvait se rendre compte de ce qui l'avait poussée à commettre de pareils actes. L'affaire a été renvoyée à une prochaine session.

— Les cas de paralysie et d'aliénation mentale augmentent en France en raison directe de la production de l'impôt sur le tabac. De 1812 à 1832, les ressources apportées au budget par l'impôt sur le tabac s'élevaient à 28 millions, et les hospices d'aliénés comptaient 8,000 aliénés. Depuis que le chiffre de l'impôt a atteint 180 millions, on compte 44,000 aliénés ou paralytiques dans les hôpitaux spéciaux. Ces rapprochements, qui ont été fournis à l'Académie des sciences, doivent donner à réfléchir aux amateurs des vapeurs nicotinisées. L'emploi immodéré du tabac, de la pipe surtout, occasionne une débilité dans le cerveau et la moëlle épinière d'où résulte la folie.

— On écrit de Brest que le choléra, qui jusqu'à présent demeurait éparpillé aux environs, a fait son apparition dans cette ville. Plusieurs cas mortels ont eu lieu parmi les soldats de la garnison.

— On se rappelle que, pendant l'épidémie cholérique, de grands feux étaient allumés tous les soirs dans les rues de Marseille ; M. le maire de cette ville a déclaré au conseil municipal que les dégâts causés aux pavés seulement par ces feux pouvaient être évalués à 60,000 fr.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### MUSÉE DE SAUMUR.

II (\*).

#### DEUX TABLEAUX D'HISTOIRE CONTEMPORAINE.

Le portrait militaire que nous avons signalé dernièrement est accompagné, à droite et à gauche, de deux petites toiles représentant, l'une, *la fin d'un combat*, l'autre, *un naufrage*.

Si ces deux sujets encadrent ainsi la figure de Lemoine, c'est que leur personnage principal, qui se détache visiblement de l'ensemble du tableau, fut l'aide-de-camp du général, *un grand jour de bataille*. Le sentiment du pays natal rapprocha dans les plaines d'Italie ces deux compatriotes, d'un esprit bien différent, mais doués tous les deux d'une trempe énergique : *Lemoine* et *Fardeau*.

Né à Varennes près Saumur, en 1766, Urbain Fardeau est mort au milieu de nous en 1844 ; et l'on peut dire que son savoir médico-chirurgical, que ses instincts charitables, que son amabilité sont encore présents à la mémoire de tous ceux qui l'ont connu.

Une piété vraiment filiale a retracé cette existence (\*\*); aussi, nous resterons dans le cadre des deux tableaux qui fixent nos regards.

Disons toutefois qu'il y avait dans le caractère de Fardeau une bonté habituelle qui contraste avec les situations que la peinture a reproduites. Oui ! ce soldat qui menace de la pointe du sabre la poitrine de son ennemi, ce nageur intrépide qui a porté la corde de salut au navire battu par la tempête, c'est ce même médecin au visage souriant qui, avant de quitter le pauvre malade auquel il venait donner des soins, glissait en cachette, sous son ordonnance, la pièce de cinq francs destinée à soulager une misère!!!!...

Laissons le général Lemoine nous raconter lui-même la scène du premier tableau ; il date son récit du quartier de Final, le 14 pluviôse an VIII (1800).

« Dans l'affaire du 5 brumaire dernier, dit-il, entre Vico et Mondovi, après un combat

(\*) Voir l'*Echo* du 2 janvier.

(\*\*) Notice du docteur Barthélemy, son neveu, 1846. Voir aussi les *Epoques saumuroises*, 1842.

» de plus de six heures contre des forces » bien supérieures, l'ennemi fut repoussé avec » tant de violence, qu'une colonne de six cents » hommes fut dépassée par mes troupes. Ce » fut alors que le citoyen Fardeau, appréciait » les circonstances, suivi de deux hussards » seulement, tomba dessus, comme elle dé- » bouchait par un petit chemin creux, en » criant à l'officier qui la commandait : « Bas » les armes ! ou je vous fais sabrer tous. » Et » malgré le feu de la tête de la colonne, qui » blessa mortellement un des deux chevaux » des hussards, le citoyen Fardeau tint ferme » et parvint à lui faire déposer les armes. La » plupart de ses prisonniers s'échappèrent » dans un bois voisin ; mais pourtant il réussit » à en conduire à mon quartier-général » deux cents avec trois officiers. »

La scène du second tableau se passe au camp de Boulogne (1804), où Fardeau reçut des mains de Napoléon I<sup>er</sup> la croix de la Légion-d'Honneur.

Il était encore sous l'impression de ce grand évènement de sa vie militaire, lorsqu'un petit bâtiment, en vue du port, agita les signaux de détresse.

Se jeter à la mer, atteindre un câble lancé du bâtiment, telle est l'action courageuse de Fardeau : aussi l'amiral Décrès, témoin de ce dévouement, décerne-t-il à notre compatriote, sur le rivage même de la mer, des félicitations publiques qui doublent pour lui, aux yeux de tous, le mérite de la croix reçue de l'Empereur quelques jours auparavant.

Voici l'intérêt qu'offre au visiteur l'examen attentif des deux tableaux d'histoire contemporaine qui servent de titre à ce récit.

Au sortir de cette seconde visite à notre Musée nous dirons qu'il y a pour nous un charme mêlé à une certaine fierté en rencontrant, au milieu des tableaux divers qui décorent déjà les galeries de l'hôtel municipal, ces deux mâles figures saumuroises dont l'empreinte est si noblement marquée sur les grands évènements du siècle.

Elles ne sont pas les seules, ces deux figures, qui méritent les honneurs du Musée saumurois ! Si nous ne craignons d'être indiscret, nous citerions d'autres noms, nous demanderions à quelques familles une copie de certain portrait que nous connaissons bien, afin d'élargir le cercle de nos personnages historiques!!!

Attendons ! l'occasion viendra peut-être d'adresser cette demande : dans tous les cas ce que nous avançons ici trouvera son excuse dans le sentiment, bien naturel, qui nous anime : *l'honneur de notre cité*.

PAUL RATOUIS.

La Société des courses de Saumur, constituée en 1865, a pris fin au 31 décembre 1865.

Dans l'intérêt de la ville, les habitants de Saumur sont invités par M. le Maire à se réunir à l'Hôtel-de-Ville, le dimanche 28 jan-

vier, à trois heures après midi, afin de constituer pour trois années une nouvelle société, réviser le règlement de l'ancienne société, s'il y a lieu, et nommer un nouveau conseil d'administration.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Louis de Tavernier, chevalier de la Légion-d'Honneur, rédacteur en chef du *Moniteur viticole*, ancien rédacteur en chef du *Courrier de l'Eure* et du *Journal de Maine-et-Loire*, ancien collaborateur du *Mémorial de Rouen* et du *Nord*, ex-lieutenant du 39<sup>e</sup> régiment de ligne, décédé à Paris-Belleville, à l'âge de cinquante-neuf ans.

L'ouragan du 11 janvier a laissé de nombreuses traces de son passage sur notre département. A St-Florent-le-Vieil (Maine-et-Loire), le clocher de la Boutouchère, succursale de la commune, est tombé sur l'église qu'il a fortement endommagée ; les toitures de plusieurs maisons ont été enlevées.

A Baugé, le couronnement en zinc du nouveau tribunal a été complètement décloué et enlevé ; la toiture de l'église a beaucoup souffert. A la Daguenière, la couverture de l'église a été enlevée sur une surface d'environ trente-cinq mètres.

## AVIS.

Le sieur Jean (Jean-Baptiste), sapeur de 1<sup>re</sup> classe au 1<sup>er</sup> régiment du génie, est invité à se présenter sans délai au secrétariat de la mairie de Saumur, pour une communication qui le concerne.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Zabala et ses soldats sont infatigables ; ils poursuivent toujours Prim avec la même ardeur ; mais, malgré leur valeur, ils ne peuvent atteindre les révoltés.

Prim, d'après nos correspondances particulières, qui nous parviennent à la dernière heure, loin de gagner les frontières du Portugal, serait en ce moment en Andalousie, à Zamalea, après avoir fait cinquante kilomètres dans une nuit, et marcherait vers Cordoue, à la tête des insurgés. Les soldats de Prim ont détruit, sur leur passage, le chemin de fer de Cindal Real, à Badajoz.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

### BOURSE DU 18 JANVIER.

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 68 75.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 98 50.

### BOURSE DU 19 JANVIER.

3 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 68 50.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 98 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

et ensuite me met à la barre pour voir si je sais bien gouverner. Ça commençait de me juguler ; mais les officiers avaient des mines d'enfer, ceux de l'équipage des balles de flibustiers finis ; ils étaient cinquante, et du nombre il y avait Requin.

— Requin ! s'écrièrent à la fois tous les amis de Frise-Poulet.

— Requin, répéta Grigolard ; c'est aussi pourquoi, à bord du *Harpon* et de la *Cléopâtre*, je ne disais rien de tout ça ; si Requin n'avait su, j'avais son couteau entre les côtes, c'est sûr !

— Eh bien donc ?

— Eh bien ! le brig était un négrier, la *Marsopla*, de la Havane : — « Mon garçon, me dit le capitaine avec une voix bien douce, bien calme, nous faisons la traite ; ça te va-t-il ? Si tu restes avec nous, tu auras ta part comme le premier venu ; si tu ne veux pas rester, faut le dire de suite. — J'y suis, j'y reste, capitaine ! » J'avais de l'œil, oui, matelots, j'avais de l'œil, j'en réponds. Si seulement j'avais fait semblant d'avoir ce qui s'appelle un *escrupule* de demeurer avec eux, on m'amarrait un sac de sable autour du cou et on m'envoyait par le fond.

— Vrai ?

— J'ai vu faire à plus de quatre ce que je vous dis

là, et encore fallait avoir la mine de rire. Requin, en ces temps, riait de bon cœur... Oh ! le brigand ! et dire que j'ai tombé à faire campagne avec lui sur le *Harpon*.

— Après ?

— Pour lors, me voilà négrier ; nous filons sur la côte, nous prenons chargement de bois d'ébène, on les arrime dans la cale ; navigue bien, en route pour la Havane !... A vingt lieues au large, alerte !... La marchandise se révoltait. On ferme les panneaux sur leurs têtes, on démarre deux canons que nous avions à l'arrière, le capitaine commande d'être paré à faire feu. — « Paré ! » dit Requin, le boute-feu d'une main, la corne d'amorce dans l'autre. — Les nègres, faut le dire, avaient eu l'invention de couper leurs fers, ils s'étaient démarrés l'un l'autre ; mais voyant les panneaux fermés, comme ils étouffaient en dedans, il leur vint en idée de crever le pont. Qu'est-ce qu'ils font ? ils se mettent tous, les épaules sous les bordages, et poussent de toutes leurs forces. Ils étaient là trois cents, hommes, femmes et enfants ; ils poussaient tant qu'ils pouvaient, et vu que l'entrepont n'avait pas plus de quatre pieds de haut, ils faisaient un effet terrible avec leurs trois cents paires d'épaules. Le pont cra-

quait ; c'était la rage, le tremblement.

Grigolard passa la main devant ses yeux.

— Allons, Grigolard, allons ! demandèrent tous les matelots de la *Cléopâtre*.

— J'en sue encore quand j'y pense. Le capitaine, si calme d'habitude qu'on l'aurait pris pour un bon bourgeois, innocent comme l'agneau qui vient de naître, se met à faire des yeux rouges de feu, c'est la première fois que je l'ai vu en colère. Autrement, il commandait d'échigner un homme comme je tuerais une puce. — « Ah ! scélérat de sort ! démonio !... qu'il criait, ma cargaison est fichue ! » Requin et les autres juraient aussi comme un tas de damnés : — « Allons ! allons ! commande le capitaine, les petits chevaux, et vivement. » Je ne savais pas ce qu'il voulait dire avec ses petits chevaux. Les autres prenaient de suite trois grands barils de biscailens en forme de marrons avec des piquants de fer de tous côtés. Ils sèment ça sur le pont, menu comme grêle, serré à se toucher tout à l'entour des panneaux, puis les voilà qui ouvrent et rallient derrière où nous étions avec des fusils et les deux canons chargés à mitraille. Pour lors, au lieu d'achever de défoncer le pont, les nègres commencent de courir en haut avec leurs ferrailles en main, à seule fin de nous as-

sommer. Mais vu qu'ils étaient tout nus, comme de juste, les pointes de fer des petits chevaux leur entraient dans les pieds ; les premiers qui montent tombent à plat dans leur sang ; les autres les poussent, marchent dessus, tombent plus loin, et pour lors attrape à faire feu. De manière qu'ils furent deux cent cinquante tués ou avariés si fort, que le capitaine n'en voulut plus et les fit jeter à l'eau. Voilà ce que j'ai vu, matelots ! voilà ce que j'ai vu !...

Un silence complet régnait dans l'appartement aux princes ; la lugubre histoire de Grigolard glaçait la joie des amis de Frise-Poulet. Cependant on voulait savoir la suite ; tous les yeux interrogeaient ardemment l'ancien négrier.

(La suite au prochain numéro.)

Nous publierons prochainement, en feuilleton :

## LA CHAMBRE DES OMBRES

NOUVELLE,

Par MARIN DE LIVONNIÈRE.

Étude de M<sup>e</sup> LABICHE, avoué à Saumur.

### PURGE LÉGALE.

Suivant exploit de Laporte, huissier à Saumur, en date du 18 janvier 1866, enregistré, et à la requête de M. Jean-Baptiste-Henri-Ezéchiël Demarest, propriétaire, demeurant à Bagneux, agissant au nom et comme maire de la commune de Bagneux, lequel a fait éléction de domicile en l'étude de M<sup>e</sup> Labiche, avoué à Saumur,

Notification a été faite :

A M. le procureur impérial près le tribunal civil de première instance de Saumur,

De l'expédition dûment en forme d'un acte fait au greffe du tribunal civil de première instance de Saumur, le trente décembre 1865, enregistré, constatant le dépôt fait ledit jour audit greffe, par M<sup>e</sup> Labiche, avoué de la commune de Bagneux, du double d'un acte sous seings privés en date à Bagneux du dix-neuf octobre 1864, enregistré à Saumur le vingt-sept décembre 1865, folio soixante-et-un, verso, cases six et sept, par M. Touchard, qui a reçu les droits, contenant vente à la commune de Bagneux par M<sup>me</sup> Marthe Richard, veuve de Jean Buleau, demeurant à Saumoussay, commune de St-Cyr-en-Bourg, de dix-neuf ares quatre centiares de terrain, situé dans le clos des Gravelles, commune de Bagneux, moyennant le prix de six cents francs les cinq ares cinquante centiares, stipulé payable après les formalités de purge et avec les intérêts à cinq pour cent du douze décembre 1865;

Avec déclaration à M. le procureur impérial que la dite notification lui était ainsi faite pour qu'il eût à requérir, si bon lui semblait, dans le délai de deux mois fixé par la loi, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'il jugerait convenable, et que faute par lui de le faire dans ledit délai et icelui expiré, le terrain dont il s'agit passerait à la commune de Bagneux franc et libre de toutes dettes et charges de cette nature;

Fait et rédigé par l'avoué-licencié soussigné, le dix-neuf janvier 1866, (39)  
Signé : LABICHE.

Etudes de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, et de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### VENTE

PAR LICITATION,  
Aux enchères publiques,  
Le dimanche 4 février 1866, à midi.

En l'étude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur,

#### 1<sup>o</sup> D'UN JARDIN,

Entouré de murs,

Avec maison d'habitation, servitudes, serres, bassin, situé à Saumur, rue de la Chouetterie, n<sup>o</sup> 26, et donnant sur le Champ-de-Foire.

Ce jardin sera mis en vente en deux lots, qui pourront être réunis. Le 1<sup>er</sup> lot, ayant façade sur la rue de la Chouetterie, comprendra la maison d'habitation, et une contenance d'environ 3 ares 50 centiares.

Mise à prix. . . . . 3,000 fr.

Le 2<sup>e</sup> lot, ayant façade de 20 mètres sur le Champ-de-Foire, et une contenance d'environ 6 ares 50 centiares.

Mise à prix. . . . . 3,000 fr.

#### 2<sup>o</sup> D'UNE PIÈCE DE TERRE,

De 91 ares environ,

Située au Pont-Fouchard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, joignant au levant M. Aubert, au midi le chemin du Pont-Fouchard à Saint-Florent, à l'ouest Belaet, au nord la prairie.

Cette pièce de terre sera mise en vente en trois lots qui pourront être réunis :

Le 1<sup>er</sup> lot comprendra le tiers à prendre à l'est de ce morceau de terre, joignant M. Aubert.

Mise à prix. . . . . 1,375 fr.

Le 2<sup>e</sup> lot, le second tiers à la suite.

Mise à prix. . . . . 1,375 fr.

Le 3<sup>e</sup> lot, le troisième tiers à prendre du côté du couchant.

Mise à prix. . . . . 1,375 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente;

3<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué colicitant. (11)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

### AVIS.

La vente de la pépinière de M. Lamiché fils, qui devait avoir lieu à Dénezé, dimanche prochain 21, par suite de saisie-brandon, n'aura pas lieu. (40)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

### GRANDE VENTE MOBILIÈRE

APRÈS FAILLITE.

Le mardi 30 janvier 1866, à midi, et jours suivants,

il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur, au grand café Véron, rue Saint-Jean, à Saumur, à la vente publique aux enchères du matériel, du mobilier, des vins, liqueurs, etc., dépendant de sa faillite, à la requête de M<sup>e</sup> POULET, avoué à Saumur, syndic définitif de ladite faillite.

Il sera vendu :

Deux bons billards et les accessoires, 30 grandes glaces, 30 grandes banquettes garnies en velours, 40 tables en marbres avec pieds en fonte, 80 chaises foncées en latanier, 5 calorifères, beaux appareils à gaz, pendules, comptoirs, une pompe à bière, ses conduits et sa machine, un beau fourneau et ses appareils en cuivre, une très-grande quantité de porcelaine et cristaux, verrerie, une machine à casser le sucre, un moulin à café, sorbetières et couteaux à glace, jeu de tric-trac, cartes, dominos, etc. ;

Environ 3,000 bouteilles de vin de St-Julien, Médoc, Pouillac, Bourgogne, Madère, Grave, Bordeaux, Frontignan, Champigny, Champagne, Coteaux, 13 poingons de vin Champigny, 1,400 litres de fine champagne, cognac et eau-de-vie, grande quantité de liqueurs fines, rhum, absinthe, sirops, etc.

Mobilier : Piano, tables et étagère de salle à manger, lits, couettes, matelas, grande quantité de nappes, serviettes, tabliers, essuie-mains, draps, tables, fauteuils, tables de jeu, bureau, commodes, bibliothèque, pendules, candélabres, réchauds de table, argenterie, couverts et plateaux en composition, belle batterie de cuisine en cuivre et autres objets.

Ordre de la vente :

Mardi et mercredi, porcelaine, cristaux, batterie de cuisine, lits, linge, meubles et autres objets.

Jeudi, les vins, liqueurs, cognac, billards, glaces et autre matériel.

Vendredi, continuation du matériel et du mobilier.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

### A VENDRE

UNE MAISON, à Villebernier, avec un JARDIN bien affruié. S'adresser à M. TORTU-GUILLEMIN, propriétaire à Villebernier. (2)

### A VENDRE

Un PORTAIL, avec toutes ses ferrures;

Un autre PORTAIL, convenant pour un clos. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière. (42)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 21 janvier 1866, à midi.

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire,

UNE MAISON, sise à Bagneux, chemin du Vau-Langlais, occupée par Charles Touchet, tailleur de pierres; écurie, toit à porcs, pressoir à mécanique, cave voutée; Et 45 ares 88 centiares de vigne y attenant.

On peut traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser, pour visiter, au sieur TOUCHET, et, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire.

On demande à rente viagère sur une ou deux têtes et en une ou plusieurs sommes de 4,000 à 6,000 francs.

Hypothèque sûre, en garantie. S'adresser, au bureau du journal, ou à M<sup>e</sup> BAILLERGEAU, notaire à Doué.

### TROIS MAISONS

A VENDRE

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

### TIRAGE DE 1866.

Plusieurs pères de famille ont formé une bourse commune en l'étude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur. (32)

### A VENDRE

TRÈS-BEAU

PLANT DE VIGNE ROUGE

S'adresser à M. COMMON, rue Saint-Jean. (17)

### A LOUER

Présentement,

#### UN JOLI PIED-A-TERRE

Rue Cendrière, n<sup>o</sup> 6,

Ainsi composé : Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau. (43)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, UNE MAISON, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 3. S'adresser à M<sup>e</sup> POULET, avoué, et LEROUX, notaire, à Saumur. (44)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1866, MAISON AVEC JARDIN  
Remise et Ecurie,  
Rue du Palais-de-Justice, n<sup>o</sup> 3. S'adresser à M. NANCEUX, rue du Marché-Noir, n<sup>o</sup> 14. (4)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean, UNE MAISON avec jardin, occupée actuellement par M. Delange. S'adresser, à M<sup>lle</sup> Delarue, rue du Portail-Louis, 25. (23)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, UNE

### PORTION DE MAISON

Actuellement occupée par M<sup>lle</sup> Marquet, place du Marché-Noir, à Saumur.

S'adresser à M. Victor BARRÉ, au moulin du Pré, à Allonnes, ou à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

### BIDIER - CHAMPNEUF

Reçoit des TRUFFES du Périgord, deux fois par semaine; — il tient CONSERVES de toutes sortes; asperges, champignons, sardines, etc. (610)

### A LOUER

Présentement,

Ou pour la Saint-Jean prochaine, UNE

### BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de la Chouetterie,

### AVEC VASTE JARDIN,

Ecurie à deux chevaux, grande remise et greniers au-dessus. Sortie sur la rue des Boires.

Cette maison a été autrefois habitée par M. le comte D'Aure.

S'adresser à M. DEZAUNAY, hôtel Budan. (33)

### MAISON DE COIFFURE

### M. et M<sup>me</sup> EUGÈNE, Coiffeurs,

Ont l'honneur de prévenir que, pour satisfaire à leur nombreuse clientèle, ils se sont adjoint un JEUNE HOMME qui sera intéressé à leur établissement. Ce jeune homme a travaillé à Paris dans les principales maisons de coiffures pour dames. Il se chargera de monter toutes sortes de fleurs qui lui seront confiées.

M<sup>me</sup> EUGÈNE prévient également qu'elle vient d'arriver de Paris, d'où elle a rapporté un très-beau choix d'objets concernant la toilette, tels que coiffures, corsets, broserie, ganterie, parfumerie, bijouterie, et très-jolis peignes pour étrennes.

M. MILON, libraire, rue d'Orléans, à Saumur, demande un apprenti ou un jeune homme intelligent pouvant aider au magasin.

### ERNEST ROY,

JARDINIER,

Rue Verte.

Par suite du changement de domicile de M. Valère, jardinier-pépinieriste-fleuriste, le sieur Ernest Roy, son successeur à la clientèle de journées, informe les personnes qui voudront bien lui continuer leur confiance, qu'il a pris une partie de l'établissement de M. Valère, maison de M. P. Ratouis, rue Verte, et qu'on trouvera chez lui toutes les plantes, arbres et arbustes de jardin et de serres. (35)

CHANGEMENT DE DOMICILE  
Pour cause d'agrandissement.

### VALÈRE

Jardinier-Pépinieriste

ET FLEURISTE,

A l'honneur d'informer le public qu'il a transporté une partie de son établissement dans le prolongement de la rue Verte, à Saumur.

Il continuera, comme par le passé, le traçage des jardins et les plantations qui lui seront confiés, avec le concours du sieur Ernest Roy, jardinier, rue Verte, maison de M. Ratouis, son successeur à la clientèle de journées. Ils feront toujours leurs efforts pour satisfaire les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance. (24)

### M. GIRARD FILS,

M<sup>d</sup> DE BOIS,

Préposé du chauffage militaire et fournisseur de l'administration de Saumur,

Prévient sa nombreuse clientèle qu'ayant fait couvrir son magasin de bois de chauffage, il est en mesure de livrer en toute saison du bois très-sec.

Il tient aussi dans son magasin le charbon de bois, le coke et le charbon de terre anglais (Merthir), qui brûle sans odeur ni fumée.

M. Girard fera tout son possible pour satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. (26)

Saumur, imp. de P. GODET.